

Luxembourg, le 26 août 2015

## Mise en place de la bannière du billet de 20 euros sur la façade du bâtiment de la BCL

Au cours de la dernière semaine d'août, la Banque centrale du Luxembourg (BCL) a fait installer une bannière de près de 250m<sup>2</sup> sur la façade de son bâtiment situé au boulevard Royal afin de rappeler au public la mise en circulation du nouveau billet de 20 euros à partir du 25 novembre prochain.



### Signes de sécurité

La nouvelle coupure de 20 euros a été remodelée et comporte un signe de sécurité innovant sous la forme d'une « fenêtre portrait » intégrée dans l'hologramme. Face à la lumière, la fenêtre devient transparente et fait apparaître un portrait d'Europe (personnage de la mythologie grecque), visible sur les deux faces du billet.



À l'instar des nouveaux billets de 5 et de 10 euros, la nouvelle coupure de 20 euros comporte également un « nombre émeraude » et un portrait d'Europe dans le filigrane.

Le nouveau billet de 20 euros est le troisième de la série « Europe » qui remplace progressivement la première série des billets en euros introduite en 2002. Les billets de 5 et de 10 euros de la série « Europe » ont respectivement été mis en circulation en mai 2013 et en septembre 2014. La coupure de 20 euros sera suivie, au cours des prochaines années, par de nouveaux billets de 50, 100, 200 et 500 euros.

### **Cours légal**

Les billets de 20 euros de la première série continueront à avoir cours légal pendant plusieurs années. La date à laquelle ils perdront leur cours légal sera communiquée au public longtemps à l'avance. Même après cette date, les billets de la première série pourront toujours être échangés aux guichets de la BCL.

### **Nécessité de faire adapter les machines**

Le billet de 20 euros est l'une des valeurs les plus largement utilisées au sein de la gamme des billets en euros. Il est largement distribué par le biais des distributeurs automatiques de billets, est accepté par de nombreux distributeurs automatiques de produits et son authenticité est souvent vérifiée par les commerçants à l'aide de petits appareils installés sur leurs comptoirs. La BCL rappelle la nécessité de faire adapter au nouveau billet de 20 euros les machines et appareils acceptant, traitant ou authentifiant des billets avant le 25 novembre prochain. Ainsi, l'Eurosysteme, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales des pays ayant adopté l'euro, prend un certain nombre de mesures pour soutenir l'adaptation de ces machines jusqu'à la mise en circulation du billet de 20 euros en novembre 2015 :

1. les professionnels de la monnaie fiduciaire (établissements de crédit, transporteurs de fonds, fournisseurs de machines, ...) peuvent obtenir moyennant signature d'un contrat de prêt garanti et l'engagement du respect de conditions de confidentialité et de sécurité, des exemplaires du nouveau billet de 20 euros auprès de la BCL (contact : [euro2@bcl.lu](mailto:euro2@bcl.lu));
2. ces mêmes professionnels peuvent bénéficier d'un programme de partenariat qui donne accès à des informations privilégiées et à des outils et matériels électroniques (voir [www.nouveaux-billets-euro.eu](http://www.nouveaux-billets-euro.eu) ou [www.bcl.lu](http://www.bcl.lu)) pouvant être utilisés dans leurs publications.

Puisqu'il ne reste que trois mois pour adapter les machines, il est recommandé aux propriétaires d'automates de traitement et de dispositifs d'authentification des billets de prendre contact sans tarder avec leurs fournisseurs ou les fabricants afin d'être prêts en vue de l'introduction du nouveau billet de 20 euros.

### **Informations pour le public et les commerçants**

Le nouveau billet de 20 euros et ses signes de sécurité sont présentés sur le site internet dédié suivant: <http://www.nouveaux-billets-euro.eu> ou sur le site internet de la BCL : <http://www.bcl.lu>.

Fin octobre, une distribution en commun avec la BCE d'un dépliant sur le nouveau billet à 3,5 millions de commerçants au sein de la zone euro, dont 6.000 au Luxembourg, sera organisée.

A partir de début novembre, près de 60.000 brochures consacrées au nouveau billet de 20 euros seront mis à la disposition du grand public et des professionnels auprès des banques à guichets, ainsi que dans les guichets de POST Luxembourg.

Du matériel d'information est également déjà disponible auprès du guichet de l'espace numismatique de la BCL, 43, avenue Monterey (heures d'ouverture de 10h30 à 16h00) et sur demande par email [euro@bcl.lu](mailto:euro@bcl.lu) ou par téléphone au 4774 -1.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition  
au numéro de téléphone 4774-4265 /-4214.

